

## Billet du 28 juin 2015

Les affaires busignaises suivent leur cours dans les quelques jours qui nous séparent tous des vacances d'été....

Les manifestations estivales des associations vont - à leur manière - donner le rythme aux jours qui nous séparent du 14 juillet, annoncé à grand renfort de banderole sur le balcon de la mairie à ceux qui oublieraient ou qui n'ont plus de calendrier.....

Avant ces jours de fêtes annoncées, revenons sur les préoccupations communales avec le lot habituel des petits affaires et des sujets qui passionnent.....

### Au chapitre des petites affaires :

le besoin de rénover l'éclairage du stade Paul Colpin devient une nécessité puisque la ligue de football pourrait le subventionner..... Voilà une occasion d'investir qui s'impose avant toutes les autres, préparons nous à le faire, personne ne s'attendait à une telle largesse....

### Aux chapitres des dossiers plus lourds de conséquence

:

il faudra retenir que l'Espace Degond sera mis en vente. Le conseil municipal a toutefois remarqué qu'aucun projet ne justifiait cette vente annoncée clairement par M. le maire en séance du conseil municipal. Cette annonce a été faite quand il a fallu aborder la cession d'une partie du terrain de l'espace Degond au profit d'un conseiller municipal délégué dont la propriété est voisine de ce terrain. L'affaire reste en attente et n'est pas conclue, nous nous opposerons à toute cession du patrimoine communal s'il n'existe pas de projet sérieux et abouti dont notre commune pourrait bénéficier, comme une médiathèque, une maison des associations ou une simple bibliothèque municipale, toujours inexistante.....

#### La surtaxe sur les eaux minérales, un dossier qui continue à prendre l'eau:

Nous avons demandé des précisions sur la mise en place d'une surtaxe sur les eaux minérales de Busigny à la sous-préfecture de Cambrai.

Celle-ci demande maintenant à la Municipalité de justifier la délibération qu'elle a prise pour instaurer cette surtaxe qui contrevient aux dispositions réglementaires en vigueur, voire de l'annuler 'le cas échéant' en l'absence d'une justification légale..... ( [Cliquez ici pour accéder à la réponse à notre courrier](#) )

La conséquence de cette affaire bien mal conduite est un budget primitif déséquilibré et donc inexact qui doit être revu pour coller à la réalité de la situation financière en permettant un pilotage des dépenses de l'année en cours..... Attendons,

### Rien de nouveau sous le soleil Busignois concernant l'exercice de la démocratie locale.

C'est toujours la plus grande fermeture d'esprit qui prévaut avec une absence totale de coopération constructive. Jugez en : Le conseil municipal avait à se prononcer sur des dispositions concernant à la fois la communauté de communes et la commune de Busigny([voir compte rendu du conseil du 16 juin](#)) et, pour instaurer un débat efficace, le président de la communauté de communes a organisé à Bertry - le 10 juin - une réunion d'information à l'attention de tous les élus, y compris les conseillers municipaux, pour leur permettre de comprendre les enjeux du dossier et éviter toute mauvaise surprise sur ce dossier.

Une fois de plus, M. le maire a cru bon de ne pas relayer l'information à ses conseillers, indiquant par là toute l'estime qu'il leur porte..... Il est inutile de condamner ce comportement mesquin devenu coutumier, nous aimerions toutefois qu'il puisse quitter la cour des petits pour rejoindre la cour des grands, mais peut-être n'y est-il pas attendu ?